

<b>Nombre de membre en exercice</b>	<b>40</b>
<b>Présents</b>	<b>31</b>
<b>Pouvoir</b>	<b>0</b>
<b>Votants</b>	<b>31</b>
<b>Exprimés</b>	<b>31</b>
<b>Oui</b>	<b>31</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20220928-DEL-2022-43-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022



## **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2022

### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :**

**Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER - Isabelle BOURLIATAUD** représentée par **Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Daniel CHANGION - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL** représenté par **Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON** représenté par **Carole BEN TOUMIA Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Philippe SIMON Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT - Joe WAMPACH.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-43**

#### **OBJET : RENOUELEMENT POSTE CHARGÉE DE MISSION GEMAPI**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages anime et met en œuvre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le territoire de compétence du PETR (CC Portes de Vassivière et Noblat partiellement).

Pour ce faire, il rappelle qu'une Chargée de mission Emploi-Formation dédiée a été recrutée selon les dispositions de l'article 3-3 alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de 18 mois le 1<sup>er</sup> juillet 2021, afin de mettre en œuvre notamment la dernière phase du Contrat territorial Vienne Amont 2 et préparer le futur contrat territorial sur la période 2021/2022.

Pour rappel, les missions liées au poste sont les suivantes :

#### **Définir et mettre en œuvre les programmes de gestion des cours d'eau**

- État des lieux de cours d'eau, cartographie et rédaction de diagnostics
- Définition et dimensionnement des actions à inscrire dans les programmes
- Lancement et suivi d'études complémentaires
- Élaboration et rédaction de dossiers de Déclaration d'Intérêt Général
- Définition précise des travaux
- Élaboration des budgets prévisionnels et des plans de financement
- Préparation de chantiers (définition de travaux, consultation d'entreprises, information des riverains, etc.)
- Prises de contact avec les propriétaires d'ouvrages, concertation et préparation des chantiers
- Montage des dossiers techniques (localisation, type d'équipement, dimensionnement, mode opératoire, etc.) et administratifs (dossier de déclaration ou d'autorisation, marchés publics, dossiers de subvention, etc.)
- Suivi et réceptions de chantiers
- Élaboration et passation de marchés publics
- Suivi des demandes de subventions et des versements
- Communication auprès des usagers et des élus sur le programme
- Concertation et animation de réunions techniques de préparation, de comités de suivi et de comités de pilotage

- Suivi des autres actions du contrat territorial pour assurer la cohérence avec les autres maîtres d'ouvrages
- Bilans, synthèses régulières ou en fin de programme
- Suivi de la qualité des eaux, des milieux, des espèces
- Sensibilisation et éducation à l'environnement
- Suivi des autres démarches de gestion liées aux milieux aquatiques (SAGE Vienne, Natura 2000, etc.)
- Mise en place de partenariats avec les structures liées aux milieux aquatiques

### **Définir et mettre en œuvre les actions de prévention des inondations**

- État des lieux et diagnostic de la prévention des inondations
- Proposition d'un plan d'actions
- Mise en œuvre du plan d'actions
- Élaboration des budgets prévisionnels et des plans de financement
- Communication auprès des usagers et des élus le plan d'actions
- Concertation et animation de réunions techniques de préparation, de comités de suivi et de comités de pilotage
- Prise de contacts et mise en place de partenariats avec les structures intervenants dans le cadre de la prévention des inondations (communes, services de l'État, EDF, etc.)

À l'issue de la mise en œuvre de la dernière phase du CTVA2, le bilan du contrat territorial est en cours et le diagnostic des cours d'eau du territoire de compétence du PETR est en cours afin de préparer le futur contrat de restauration des cours d'eau. Parallèlement, un plan d'actions lié à la prévention des inondations doit être défini. C'est dans ce contexte qu'il est proposé de renouveler l'agent actuellement en poste.

Cette mission est financée dans le cadre des contrats territoriaux des milieux aquatiques.

Monsieur le Président propose que cet emploi, du niveau de la catégorie A soit renouvelé sur la base de l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique.

Considérant que cet emploi est indispensable, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorisent le Président à renouveler la chargée de mission GEMAPI, actuellement en poste, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans les conditions fixées par l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique, ;
- précisent que cet emploi de Chargée de mission GEMAPI, du niveau de la catégorie A, sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux - filière technique ;
- autorisent le Président à signer le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels et à fixer la rémunération ;
- disent que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs du PETR du Pays Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**

